

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 septembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DICOM 23 Convention de co-organisation des Golden Blog Awards.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation des Golden Blog Awards, jointe en annexe ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Bernard BROS, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de co-organisation des Golden Blog Awards avec la société « Comptoirs du multimédia ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation des Golden Blog Awards, jointe à la présente délibération.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.